



PUBLIC

Compte rendu du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 4 mai 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, André Lambert, directeur général adjoint, Michel Tremblay, directeur général adjoint, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Richard D'Auray, greffier adjoint, M^c Maude Lauzon, assistant-greffier ainsi que André Barbeau, Luc Bouvier, André Côté, Michel Déziel, Daniel G. Dompierre, Nicole Dumoulin, Marie-Claude Martel, Martin Potvin, Simon Rousseau, Gilles Sabourin, Carole St-Arnaud Gaboury et Mario St-Pierre.

CP20100504-P1

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

9 h 30 – Monsieur André Barbeau, accompagné de messieurs André Côté et Mario St-Pierre, présente le rapport financier de la Ville de Gatineau se terminant le 31 décembre 2009.

Succinctement, il fait état des points suivants :

- Surplus net 2009 versus Pro Forma 2009;
- Provenance du surplus net 2009;
- Évolution et attribution aux fonds et aux réserves;
- Évolution de la dette.

Monsieur le conseiller Yvon Boucher demande un bilan sommaire des ventes effectuées dans l'aéroparc industriel versus les coûts des services municipaux réalisés.

En réponse à l'intervention de monsieur Pedneaud-Jobin concernant la réserve « acquisition de propriétés », monsieur André Barbeau rappelle qu'il y a deux façons de promouvoir le développement social, soit par l'octroi de sommes par le biais de règlements d'emprunt ou par le transfert de terrain.

Monsieur Pedneaud-Jobin termine en soulignant que la Ville doit injecter annuellement des sommes au fonds vert.

Monsieur le conseiller Patrice Martin souligne que la décision d'arrêter toute injection au fonds vert était temporaire. Il souhaite injecter de nouveaux argents à ce fonds dès cette année.

Messieurs Alain Riel et Maxime Tremblay font leurs, les propos de messieurs Pedneaud-Jobin et Martin concernant le fonds vert. Toutefois, monsieur Maxime Tremblay est d'avis que l'argent devrait être versé dans un poste budgétaire administratif au lieu d'une réserve afin que ces sommes puissent être utilisées à chaque année.

Demande est faite pour discuter du fonds vert à l'étude du budget 2011.

À la demande de monsieur le président, monsieur André Barbeau élabore sur l'utilisation du surplus net 2009 évalué à 7,7 M\$. La ventilation se traduit comme suit :

Versements aux réserves financières

➤ Réserve – Excédent de coûts au PTI	(2 500 000 \$)
➤ Réserve – Travaux publics	(2 000 000 \$)
➤ Réserve – Essence	(700 000 \$)
➤ Réserve – Destination Gatineau	(500 000 \$)
➤ Réserve – Auto-assurance	---\$

Solde disponible pour projets majeurs	2 000 000 \$
---------------------------------------	--------------

- 75 % projets « A » : 1 500 000 \$
- 25 % projets « B » : 500 000 \$

Il ressort, de l'ensemble des interventions au sujet de l'appropriation des surplus nets 2009, un consensus sur les points suivants :

- Surseoir à la décision sur l'appropriation du surplus net 2009;
- Prévoir une séance de travail pour débattre l'affectation des surplus nets en général et de ceux de 2009;
- Revoir la liste des projets majeurs et de l'appropriation des fonds à l'égard des projets A et B.

Monsieur le conseiller Alain Riel quitte son siège.

Monsieur le conseiller Yvon Boucher quitte son siège.

RECOMMANDATIONS :

R/CE-AF-2010-001

Accepter le dépôt des états financiers.

La recommandation **R/CE-AF-2010-001** est acceptée à l'unanimité.

R/CE-AF-2010-002

Accepter l'utilisation du surplus et les versements aux réserves.

La recommandation **R/CE-AF-2010-002** est reportée.

Monsieur le conseiller Alain Riel reprend son siège.

Monsieur le conseiller Yvon Boucher reprend son siège.

Monsieur André Barbeau présente l'évolution de la dette de la Ville de Gatineau.

CP20100504-P2

MODIFICATION AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE SUITE À L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2010

11 h 50 – Madame Marie-Claude Martel, accompagnée de monsieur Louis Chabot, présente les changements apportés aux règlements de concordance au programme particulier d'urbanisme du centre-ville, et ce, suite à la tenue de l'assemblée publique de consultation.

Relativement à l'interdiction de la musique d'ambiance, madame Martel rappelle que ce dossier fera l'objet d'une analyse dans le cadre d'une étude globale touchant l'ensemble du territoire.

RECOMMANDATION :**CP-SUDD-2010-007**

Adopter les règlements numéros :

- 502-112-2010 modifiant le règlement de zonage;
- 506-4-2010 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels;
- 505-5-2010 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 501-19-2010 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme.

La recommandation **CP-SUDD-2010-007** est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller André Laframboise quitte son siège.

CP20100504-P3

PROPOSITION POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

11 h 42 – Monsieur Simon Rousseau présente les objectifs, les actions prises et à prendre pour une meilleure accessibilité aux loisirs et à la culture ainsi que les recommandations du service.

Demande est faite de prioriser les organismes à but non lucratif existants au lieu d'en créer un qui aurait pour mandat d'aider des citoyens plus vulnérables à participer gratuitement à des activités de loisirs et de culture, et ce, dans le cadre d'un programme Accès Loisirs.

Monsieur le conseiller Pierre Phillion quitte son siège.

RECOMMANDATIONS :**CP-LSDC-2010-023**

Octroyer la somme de 55 000 \$ à partir des revenus de la carte Accès Gatineau afin qu'à compter du 1^{er} mai 2010, on puisse :

- bonifier l'enveloppe du programme accessibilité : 40 000 \$;
- diffuser un calendrier d'activités gratuites : 5 000 \$;
- acheter des équipements pour les activités libres : 10 000 \$.

CP-LSDC-2010-024

Suite à la tarification de 5 \$ pour la carte Accès Gatineau pour les 17 ans et moins :

- Mandater le Service des loisirs, du sport et du développement des communautés afin de développer, en collaboration avec le Service des arts, de la culture et des lettres et le milieu, un programme qui permettra une accessibilité plus grande aux activités de loisirs et de culture pour l'ensemble de la population gatinoise plus vulnérable à compter de 2011.

CP-LSDC-2010-025

Remettre annuellement au budget du Service des loisirs, du sport et du développement des communautés les revenus de la carte Accès Gatineau des jeunes de 17 ans et moins pour permettre une plus grande accessibilité aux activités de loisirs et culturelles pour la population plus vulnérable de Gatineau.

CP-LSDC-2010-026

Garantir un montant de base de 65 000 \$ annuellement, si les revenus de la carte Accès Gatineau, pour les 17 ans et moins, sont inférieurs à 65 000 \$.

Les recommandations **CP-LSDC-2010-023**, **CP-LSDC-2010-024**, **CP-LSDC-2010-024** et **CP-LSDC-2010-026** sont acceptées à l'unanimité.

La séance du comité plénier public est suspendue à 12 h 05.

Reprise de la séance à 13 h 30.

CP20100504-P4

**SYNTHÈSE DE L'INFORMATION RECUEILLIE SUR LA
FLUORISATION DE L'EAU POTABLE – COMMISSION GATINEAU,
VILLE EN SANTÉ**

13 h 30 – Mesdames et messieurs Louise Lavoie, Agathe Lalande, Simon Rousseau et Gino De la Colletta, Golder et Associés, présentent, dans l'ordre indiqué ci-dessous, leur rapport dans leur domaine respectif sur le dossier de la fluorisation de l'eau.

Monsieur Simon Rousseau présente le rapport de la Commission Gatineau, Ville en santé.

Par la suite, monsieur Gino De la Colletta élabore sur le rapport synthèse pour lequel la firme Golder et Associés a reçu le mandat de rectifier.

Madame Louise Lavoie présente le rapport du Service de l'environnement et de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable.

Madame Agathe Lalande complète en faisant état des constats et de la position de la Commission Gatineau, Ville en santé.

À la fin des présentations, un projet de résolution est remis à tous les membres du conseil.

Lecture de la résolution est faite par madame Denise Laferrière, laquelle se libelle comme suit :

« **CONSIDÉRANT QUE** seulement 0,34 % de l'eau fluorée est consommée et que le reste, soit 99,66 %, retourne dans l'environnement;

CONSIDÉRANT l'impact environnemental potentiel à long terme du rejet d'eau fluorée dans les réseaux hydriques;

CONSIDÉRANT QU'il existe des solutions autres que la fluorisation de l'eau pour prévenir la carie dentaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est responsable de la santé publique et de l'élaboration des normes de qualité de l'eau à produire;

CONSIDÉRANT le droit du citoyen d'accepter ou de refuser une médication;

CONSIDÉRANT les constats de la Commission Gatineau, Ville en santé, soit que les points de vue des acteurs sont variés, sinon opposés, et qu'il faut considérer non seulement l'expertise en santé, mais également les impacts sur l'environnement, sur les opérations des usines et sur l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable recommande de ne pas procéder à la fluorisation de l'eau sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a l'obligation d'appliquer le principe de précaution en cette matière :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NICOLE CHAMPAGNE**

De ne pas procéder à la fluorisation de l'eau potable sur le territoire de la ville de Gatineau. »

Monsieur le conseiller Yvon Boucher reprend son siège.

À la suite des commentaires formulés par les membres du conseil, le président appelle le vote sur la résolution.

VOTE :

POUR

M. Marc Bureau
M. Stefan Psenak
M. André Laframboise
M. Maxime Tremblay
M. Patrice Martin
M^{me} Mireille Apollon
M^{me} Denise Laferrière
M^{me} Nicole Champagne
M. Denis Tassé
M. Luc Angers
M^{me} Patsy Bouthillette
M. Joseph De Sylva
M^{me} Sylvie Goneau
M. Stéphane Lauzon
M. Yvon Boucher
M. Luc Montreuil

CONTRE

M. Pierre Phillion
M. Maxime Pedneaud-Jobin

La résolution est acceptée sur division.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbal de la réunion de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine tenue le 25 janvier 2010
2. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 24 février 2010
3. Procès-verbal de la réunion de la Commission de la sécurité publique et de la circulation tenue le 24 février 2010
4. Procès-verbaux des réunions du Comité sur les demandes de démolition tenues les 1^{er} et 9 février et 8 mars 2010
5. Procès-verbal de la réunion de la Commission permanente sur l'habitation tenue le 16 décembre 2009
6. Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 1^{er} février, 8 et 17 mars 2010

Fin du comité plénier public à 15 h 30.